



A l'occasion de l'examen du projet de loi « Ecole de la confiance » au Sénat, les syndicats SNUipp-FSU 95, SNUDI-FO 95, SUD Education 95, CGT Educ'action 95 soutiennent les appels des AG de grévistes de Garges-Sarcelles, de Cergy et d'Argenteuil du 9 mai, comme celles de l'ensemble des départements, et appellent à :

- être massivement en grève le mardi 14 mai
- participer à l'Ag unitaire départementale à 10H à la maison des syndicats de Cergy
- se rassembler au Sénat dans l'après-midi à partir de 13h
- soutenir et participer à toutes autres formes de mobilisation (AG interdegrés parents / enseignants à 17h30 à l'espace Mandela d'Argenteuil, Rassemblement devant le collège Wallon à Garges à 17h pour accueillir les représentants de l'IA...)

Afin d'exiger le retrait des réformes et lois Blanquer sur l'Éducation et les lois de transformation de la Fonction publique.

Le Sénat, par ses nouveaux amendements essentiellement proposés par LR, s'apprête à aggraver le projet initial :

- Les PE seraient mis sous l'autorité hiérarchique du directeur d'école qui devient leur supérieur direct et participe à leur évaluation avec l'IEN.
- La formation continue pourrait être imposée sur les temps de congés : annualisation du temps de travail sans augmentation de salaire automatique, « elle peut donner lieu à une indemnisation ».
- l'affectation d'un.e enseignant.e pourrait se faire hors des procédures d'affectation habituelles, hors des CAP, avec accord entre ministère et agent : opacité et destruction des règles du mouvement.
- Un détachement d'office rendu possible des enseignant.es, y compris dans le privé : perte du statut.
- Les chefs d'établissement pourraient avoir un droit de regard sur la nomination des professeurs, sur leur affectation.
- L'introduction de la rupture conventionnelle dans le public : licenciement.
- La pérennisation des jardins d'enfants (sans enseignant) pour les 3 à 6 ans : mise en concurrence avec la maternelle pour sa disparition.

Par contre, la commission des amendements n'a pas touché à :

- L'article 1 : « exemplarité de l'enseignant » : muselage de son expression et de ses revendications sur les politiques éducatives.
- la possibilité de mettre en place les EPLEI, établissements d'excellence, qui amplifient la ségrégation sociale en ajoutant le refus d'un quota d'élèves boursiers, issus des quartiers populaires.
- Le recours massif aux contractuels : disparition progressive des fonctionnaires (après France Telecom, la SNCF, la Poste...)
- Le financement de la maternelle privée ponctionné sur les fonds destinés à l'école publique
- La disparition d'instances indépendantes évaluant les politiques éducatives

La casse du statut de la fonction publique et les réformes et loi Blanquer ne font plus qu'un.
L'heure est grave. La mobilisation, c'est maintenant !

**Tous en grève et en AG le 14 !
Tous au Sénat dans l'après-midi à partir de 13h !
et dans les autres lieux de mobilisation...**

!!! Attention, pour les collègues du 1^{er} degré, les déclarations d'intention de grève doivent être déposées via la boîte professionnelle avant samedi 11 mai minuit